

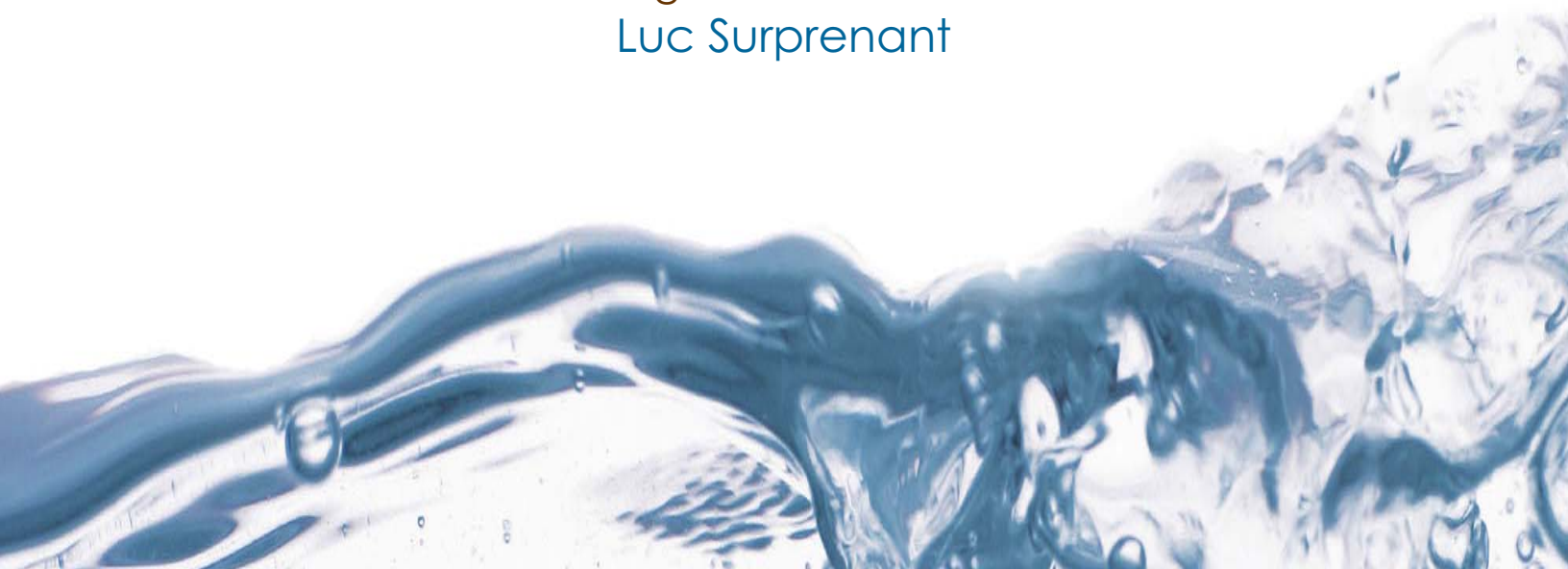


## Soutien technique 2007

Rapport d'activités  
Ville de Sainte-Adèle  
Septembre 2007



Agent de liaison  
Luc Surprenant



## **Partie I : Introduction**

Compte tenu du rôle majeur qu'occupent les lacs sur son territoire, l'administration de Sainte-Adèle est consciente des risques liés à la dégradation de ses milieux lacustres. C'est dans cette optique qu'elle a adhéré au programme de Soutien technique de Bleu Laurentides à l'été 2007.

Certaines associations de riverains étant inactives depuis plusieurs années, une des priorités de la ville était de favoriser la réactivation de celles-ci, de créer des dossiers d'associations pour faciliter les échanges d'informations ainsi que la concertation entre les acteurs. Suite à ma première rencontre avec le Comité aviseur en Environnement (CAE), il est apparu clair qu'une des urgences consistait à travailler à la protection du lac Rond, en particulier, mais aussi de plusieurs autres lacs jugés à risque (Bellevue et Millette). Ainsi, l'objectif d'implanter la *Trousse des lacs* et de former des résidents volontaires dans le but d'en faire des personnes ressources, afin d'appliquer les protocoles de caractérisation, minimalement chez quelques unes des associations au cours de l'été, a fait l'objet d'un large consensus auprès du comité. Suite aux premiers échanges survenus avec les associations en place, un constat a été fait à l'effet qu'un essoufflement de ces organisations semblait quasi-généralisé et basé sur des problèmes récurrents : vieillissement de la population riveraine, manque de motivation, sentiment d'impuissance et lassitude due au partage inégal des tâches. Toutefois, les problématiques récentes rencontrées sur quelques lacs, comme la prolifération des communautés de plantes aquatiques, associées à la crainte d'éclosions de fleurs d'eau de cyanobactéries, laissaient entrevoir une reprise des activités à court terme.

## **Partie II : Plan d'action et ajustement**

### **Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides**

#### **Plan d'action pour la ville de Ste-Adèle**

### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

---

- 1. Sensibiliser** les riverains des lacs ciblés et les autres citoyens de la municipalité aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines. Encourager et promouvoir un programme de revégétalisation des rives. Les lacs suivants sont priorisés : Rond et Bellevue.

Activités prévues :

- Faire des visites personnalisées des riverains des lacs ayant des problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives afin de répondre à leurs interrogations d'ordre environnemental et de les informer des mesures possibles à prendre pour améliorer la situation.
- Réaliser des séances d'information et des ateliers de formation portant sur les saines pratiques d'aménagement des rives avec les différentes associations de lacs de la municipalité et auprès des citoyens de la municipalité (possibilité d'inviter un conférencier à l'hôtel de ville par exemple).
- Distribution de dépliants
- Écrire ou publier des articles de sensibilisation.

Livrables :

- Plan de communication et réalisation des activités

Temps prévu : 28 jours

- 2. Caractériser** *certaines secteurs sensibles* des lacs prioritaires avec l'aide des riverains. Cette activité permettra d'utiliser les protocoles de caractérisation vulgarisés élaborés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi volontaire de la santé des lacs ciblés.

Activités prévues :

- Caractériser (avec l'aide des riverains et des membres des associations de lacs) l'occupation de la bande riveraine.

- Former les membres d'associations participantes au Soutien technique pour qu'ils utilisent adéquatement la Trousse des lacs en tant qu'outil de surveillance de la santé des lacs.
- Présenter le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSV-lacs) du MDDEP. Les données du RSV-lacs complètent celles issues de la caractérisation volontaire.

Livrable :

- Fiche résumé de l'état de santé des lacs. Lacs Prioritaires : Rond, Millette et Bellevue (ayant connu des problématiques environnementales). Plan de caractérisation pour les années à venir.

Temps prévu : 12 jours

- 3. Favoriser la communication** entre les riverains de certains lacs de la ville de Ste-Adèle afin de promouvoir la création de nouvelles associations de lacs et d'un possible regroupement d'associations.

Activités prévues :

- Conférence sur les bienfaits d'une association ou regroupement de lacs (CRE Laurentides) ;
- Démarchage, promotion et diffusion auprès des riverains ;
- Réseautage, favoriser les relations avec les associations existantes ;

Livrables :

- Liste de contacts des diverses associations de lacs présentes dans la région.
- Si possible, appui à la création de nouvelles associations et mise en relation avec des associations existantes énergiques dans leur milieu

Temps prévu : 5 jours

- 4. Participer à l'élaboration d'un plan d'action stratégique à long terme** pour la protection des lacs de la ville de Ste-Adèle. Ce plan stratégique peut inclure un plan standardisé de récolte et de stockage d'information (Trousse des lacs : carnet de santé des lacs de la Trousse des lacs).

Activités prévues :

- Rencontre d'information et d'échange avec les responsables de l'environnement de la ville de Ste-Adèle.

Livrable :

- Rapport avec des suggestions de marche à suivre (communication, moyens préconisés, etc...) pour les échanges avec les associations de lacs et/ou les riverains.

Temps prévu : 5 jours

**Détails de la démarche auprès des associations de propriétaires de Sainte-Adèle**  
(Modulable selon les besoins)

**Étape 1**

○ **Rencontre explicative de Bleu Laurentides (avec la personne en charge)**

- ⇒ Programme Bleu Laurentides : objectifs
- ⇒ Mandat de l'agent de liaison
- ⇒ Questionnaire *1<sup>ère</sup> rencontre* et *fiche détaillée d'association*
- ⇒ Identifier les préoccupations, les priorités et les actions possibles
- ⇒ Création du dossier d'association informatisé et du réseau de contact
- ⇒ Vérifier volonté et disponibilité pour conférence au cours de l'été

**Étape 2**

○ **Rencontre avec une assemblée de résidents membres de l'association**

- ⇒ Présentation sur l'environnement des lacs
- ⇒ Fournir les dépliants disponibles avec des explications
- ⇒ Identification de personnes ressources parmi les membres qui vont se présenter à l'étape 3
- ⇒ Présentation du Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature (RSV-lacs)

**Étape 3**

○ **Présentation de la Trousse des lacs et formation des membres en vue de son utilisation**

## **Plan de communication**

### ➤ **Ensemble des citoyens de Sainte-Adèle**

- Chroniques et capsules dans le journal des Pays-d'en-Haut, annonces des activités et coordonnées
- Réponse aux questions, de nature scientifique ou d'aménagement, des résidents communiquant avec l'agent de liaison par courriel ou par téléphone
- Matinée conférence : M. André Hade (auteur de *Nos lacs, les connaître pour mieux les protéger*) et M. Benoit Bertrand (Pépinière rustique)

### ➤ **Riverains regroupés en associations de lacs**

- Rencontres d'information et de sensibilisation
- Distribution d'une lettre de présentation de Bleu Laurentides aux résidents
- Envois au fur et à mesure de leur publication et des documents produits par le CRE Laurentides (ou d'autres sources)
- Matinée conférence

### ➤ **Riverains non regroupés ou dont les coordonnées de l'association sont inexistantes**

- Envoi d'une lettre de présentation du Soutien technique de Bleu Laurentides et invitation à communiquer avec l'agent de liaison
- Porte-à-porte de sensibilisation et distribution de dépliants
- Invitation aux matinées conférence.

### **Partie III : Ville participante**

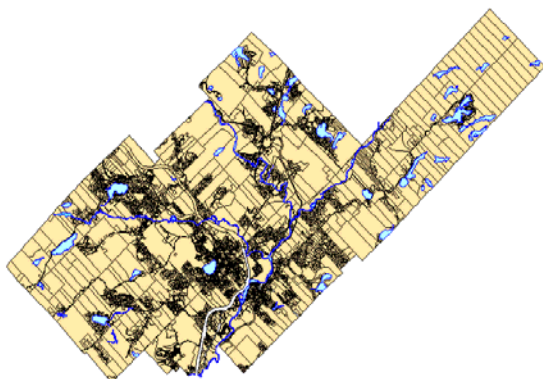


Figure 1. Sainte-Adèle, Qc

Le répondant à la municipalité de Sainte-Adèle a été M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme. En l'absence d'un coordonnateur au bureau de l'Environnement et devant les larges responsabilités du Service d'urbanisme, l'exigence d'indépendance et de capacité d'autogestion de la part de l'agent de liaison était claire et compréhensible.

La Ville de Sainte-Adèle compte à peu près 50 lacs dont 12 sont habités. Sur certains lacs (lacs Léon, Paquette et Lucerne), il y a moins de 5 propriétés riveraines et la nécessité d'une association s'avère peu pertinente. Quant au lac à l'Ours, la quasi-totalité des propriétés sont situées sur la rive du lac située à Saint-Hippolyte, ce qui limitait la capacité d'intervention de l'agent. Suite à une première visite des lieux, il est apparu clair que les lacs Rond, Bellevue et Millette étaient les plus à risques et devraient faire l'objet d'un suivi sérieux. Les lacs Renaud, Pilon, Deauville, Tondohar devraient, toutefois, aussi faire l'objet d'un suivi mais de manière moins urgente.

### **Partie IV : Associations participantes (et degré de collaboration)**

Association des propriétaires du lac Pilon inc. (participation mineure)  
Association des propriétaires du lac Renaud (participation importante)  
(Lac Rond) Action environnement Sainte-Adèle (participation importante)  
Association des propriétaires du lac Millette (participation importante)  
Association des propriétaires de la Seigneurie du lac Deauville (participation importante)  
Association des propriétaires du lac Bellevue (participation importante)  
Association des propriétaires du lac Tondohar (porte-à porte de l'agent seulement)  
Association des propriétaires du lac Léon (en formation)

## **Partie V : Rapport d'activités et résultats atteints**

Le rapport d'activités cumulatif est reporté à l'**Annexe 1**.

La description des activités est reportée à l'**Annexe 2**.

L'analyse est reportée à l'**Annexe 3**.

### **Résultats atteints**

#### **Réalisation des activités en fonction des objectifs visés**

<b>Nom du programme</b>	<b>Période visée</b>
Soutien technique 2007 de Bleu Laurentides	Du 22 mai au 8 septembre 2007

		<b>Tableau des résultats</b>		
	<b>Activités</b>		<b>Extrants/Livrables</b>	<b>Effet/Impact</b>
<b>Sensibilisation</b>	Visites personnalisées	<b>Résultats</b>	Lettres aux citoyens	Plus grande connaissance des citoyens à l'égard de plusieurs phénomènes et problèmes environnementaux.
	Séances d'information		Articles parus dans le <i>Journal des Pays-d'en-Haut</i>	
	Distribution de dépliants		Document informatif sur les lacs	Prise de conscience de la disponibilité de ressources
	Articles de sensibilisation		Dossiers des associations comprenant les activités réalisées, les listes	Visibilité du CRE et de Bleu Laurentides (présence pour l'environnement des lacs)
	Création d'un document		d'adresse des riverains et certaines informations	Prise de conscience chez certains résidents de la nécessité de l'implication auprès d'une association de lac
	Réponse aux citoyens		Différents documents produits au cas par cas	Identification de priorités et de stratégies possibles
	Matinée conférence			Établir un contact et favoriser le suivi
	Distribution d'un avis public sur la présence de fleur d'eau de cyanobactéries au lac Millette			Modification de comportements
			Prises d'actions concrètes, par exemple la revégétalisation de la bande riveraine	



		<b>Tableau des résultats</b>		
	<b>Activités</b>		<b>Extrants/Livrables</b>	<b>Effet/Impact</b>
		<b>Bénéficiaires</b>	Associations Associations en voie de reformation Résidents en général	Démystification de certaines croyances concernant les cyanobactéries
<b>Caractérisation</b>	Formations de riverains à l'utilisation de la Trousse des lacs Caractérisation de la bande riveraine Transparence de l'eau Présentation du RSV-lacs	<b>Résultats</b>	Personnes ressources à l'intérieur des associations formées à l'utilisation de la <i>Trousse des lacs</i> Compréhension des caractéristiques physiques de leur lac Données sur la transparence de l'eau et sur l'occupation de la bande riveraine	Sentiment d'implication directe dans le suivi de la santé du lac Création d'un volet environnemental chez plusieurs associations Prise de conscience de la disponibilité de certaines ressources venant en aide aux associations de lacs
		<b>Bénéficiaires</b>	Riverains de lacs Associations de lacs Journalistes	Sentiment de faire sa part pour l'environnement à l'intérieur d'un mouvement régional
	<b>Activités</b>		<b>Extrants/Livrables</b>	<b>Effet/Impact</b>
<b>Communication</b>	Participation à une réunion du CAE	<b>Résultats</b>	Plan de communications Comptes-rendus aux membres du CAE Coordonnées des associations ou des personnes ressources (lacs sans association) Mémoires des associations	Création d'un réseau informel de discussion, d'échange d'information et de savoir-faire à l'intérieur de la communauté Dynamisation de la question environnementale à Sainte-Adèle et ébauche d'un dialogue municipal à cet effet Évolution des activités de Bleu Laurentides
		<b>Bénéficiaires</b>	Répondant Membres du conseil Membres du CAE Associations	Prise de conscience des difficultés et des différents contextes de chacune des associations

		Tableau des résultats		
	Activités		Extrants/Livrables	Effet/Impact
Participer à l'élaboration d'une stratégie à long terme	Réunions CAE  Remise de recommandations à la Ville de Sainte-Adèle	<u>Résultats</u>	Recommandations pour l'activité de revégétalisation 2008  Recommandations finales  Création de dossiers «lacs» pour chacune des bibliothèques de la ville	Facilité accrue pour la diffusion d'information  État de la situation des lacs à Sainte-Adèle  Identification des problèmes et de certaines solutions à mettre en place  Suggestions quant à l'organisation d'une activité de revégétalisation en 2008  Prise de connaissance de la volonté du public d'aller de l'avant  Recommandations provenant des associations  Information aux employés municipaux
		<u>Bénéficiaires</u>	Membres du CAE  Administration municipale  Associations  Employés municipaux	

Partenaires d'exécution	
Responsable du projet	Ville ou municipalité participante
<b>CRE Laurentides</b> <b>Conseil régional de l'environnement des Laurentides</b> 298, rue Labelle, bureau 100 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1  Téléphone: (450) 565.2987 Télécopie: (450) 565.0346 Chargée de projet : Cathy Crago Courriel: cathy.crago@crelaurentides.org	Ville de Sainte-Adèle 1381 boulevard de Sainte-Adèle Sainte-Adèle, Québec J8B 1A3  Répondant : Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'Urbanisme

Date : 8 septembre 2007

## Annexe 1

### Rapport d'activités cumulatif

**Principales activités réalisées au cours de l'été et résultats atteints** (en relation avec les objectifs visés par le Soutien technique)

Activités	Résultats atteints
(30 mai) 1 <sup>ère</sup> rencontre avec M. Robert Lessard, VP de l'Association des propriétaires du lac Pilon inc.	Présentation du Soutien technique de Bleu Laurentides et création du dossier de l'association. Réponse au questionnaire 1 <sup>ère</sup> rencontre
(3 juin) Assemblée annuelle de l'association du lac Pilon (30 personnes environ)	Contact et échange sur les problématiques environnementales avec les résidents, échange d'informations avec Éric Valiquette, gérant de la Station de biologie des Laurentides.
(11 juin) 1 <sup>ère</sup> rencontre avec le président de l'association du lac Renaud, M. Paul Desnoyers et son épouse.	Présentation du Soutien technique de Bleu Laurentides, des étapes et création du dossier de l'association. Réponse au questionnaire 1 <sup>ère</sup> rencontre et ouverture du dossier.
(12 juin) Rencontre avec M. André Lamarche, riverain du lac Millette et conseiller municipal.	Visite d'une partie des rives et rencontre avec quelques résidents. Discussion à propos des problématiques environnementales du lac et du contexte. Accord sur la nécessité de recréer une association.
(12 juin) Réunion du CAE (9 personnes)	Présentation du Soutien technique de Bleu Laurentides, du mandat de l'agent de liaison, des détails des activités, etc. Discussion et établissement d'objectifs réalisables en l'espace d'un été. Accord sur la nécessité de réactiver les réseaux de contacts de chacun en vue d'accélérer le processus.
(14 juin) Réunion avec Josée Barbeau, conseillère municipale	Discussion à propos des priorités. Établissement d'un moyen de compte-rendu (par courriel, de manière bimensuelle). Retour sur des personnes contactées à Sainte-Adèle, notamment au lac Rond.
(20 juin) Premier article publié dans le Journal des Pays-d'en-Haut	Présentation du Soutien technique de Bleu Laurentides et rappel aux citoyens de la ville de l'existence du Soutien technique, du mandat de l'agent ainsi que de la nécessité d'un suivi des lacs.
(23 juin) Première rencontre avec les riverains du lac Rond, à la résidence de M. Michel Dion (11 personnes).	Présentation du Soutien technique de Bleu Laurentides, discussion et énumération des problématiques du lac par les riverains. Suite à la rencontre, il est conclu que l'association doit renaître, que nous devons refaire une campagne de sensibilisation (surtout pour les nouveaux riverains) et qu'un suivi est absolument nécessaire. Nous devons également émettre une série de recommandations à la ville afin de changer certains comportements problématiques aux

	abords du lac.
(8 juillet) Présentation sur les lacs devant l'assemblée annuelle de l'Association des propriétaires du lac Renaud (21 personnes).	Présentation du Soutien technique de Bleu Laurentides et du CRE, explications sur différentes thématiques environnementales : eutrophisation, cyanobactéries, espèces aquatiques envahissantes ainsi que les actions à entreprendre afin de les limiter. Réponse aux questions des résidents et introduction à la Trousse des lacs. Introduction au RSV-lacs.
(19 juillet) Première rencontre avec les représentants de l'Association des propriétaires de la Seigneurie du lac Deauville (3 personnes).	Présentation du Soutien technique de Bleu Laurentides et du CRE. Discussion sur l'environnement du lac et son contexte. Explications sur la Trousse des lacs, le RSV-lacs et l'opportunité d'une rencontre de sensibilisation.
(28 juillet am) Matinée conférence avec André Hade (69 personnes).	Présentation de M. Hade et période de questions.
(28 juillet pm) Première assemblée de l'Association des propriétaires du lac Millette (71 personnes).	Présentation sur l'environnement des lacs et les différentes problématiques.
(4 août) Présentation devant les membres de L'Association des propriétaires de la Seigneurie du lac Deauville (21 personnes).	Présentation du Soutien technique de Bleu Laurentides et du CRE, explications sur différentes thématiques environnementales : eutrophisation, cyanobactéries, espèces aquatiques envahissantes ainsi que les actions à entreprendre. Réponse aux questions des résidents et introduction à la Trousse des lacs. Introduction au RSV-lacs.
(8 et 9 août) Distribution des avis publics concernant la présence de cyanobactéries sur le lac Millette (plus de 100 personnes).	Porte-à-porte chez tous les riverains du lac ainsi que chez tous les résidents ayant un accès au lac. Distribution de l'avis, explication des restrictions et du phénomène. Réponse aux nombreuses questions des résidents.
(9 août) Présentation sur l'environnement des lacs auprès de membres de l'Association des propriétaires du lac Bellevue (13 personnes).	Revue du <i>Document informatif sur les lacs</i> . Réponse aux questions des résidents et identification des actions à prendre afin de protéger l'environnement lacustre. Présentation des ressources disponibles aux associations, soit la Trousse des lacs et le RSV-lacs. Remise de brochures produites par différents organismes.
(14 août) Deuxième rencontre du CAE portant principalement sur le Soutien technique de Bleu Laurentides	Résumé des services offerts à toutes les associations et de la situation sur les lacs habités de Sainte-Adèle. Discussion à propos de l'élaboration d'une stratégie à long terme des lacs à Sainte-Adèle. Réponse aux questions des résidents et des membres du conseil municipal.
(18 août) Deuxième matinée-conférence avec M. Benoit Bertrand de la Pépinière Rustique et portant sur la revégétalisation de la bande riveraine.	Présentation sur la revégétalisation de la bande riveraine, les méthodes et le choix des bons végétaux. Période de questions et de discussion.
(8 septembre) Formation sur le protocole de caractérisation de la bande riveraine.	

### **Résultats finaux (effets)**

#### **Sensibiliser :**

- Contact avec chacune des associations, soit par une présentation devant les membres ou par porte-à-porte
- Distribution de différents dépliants d'information (CRE Laurentides, MDDEP et Pêches et Océans Canada)
- Matinées conférences (environnement lacustre et revégétalisation)
- Articles et capsules dans les journaux

#### **Caractériser :**

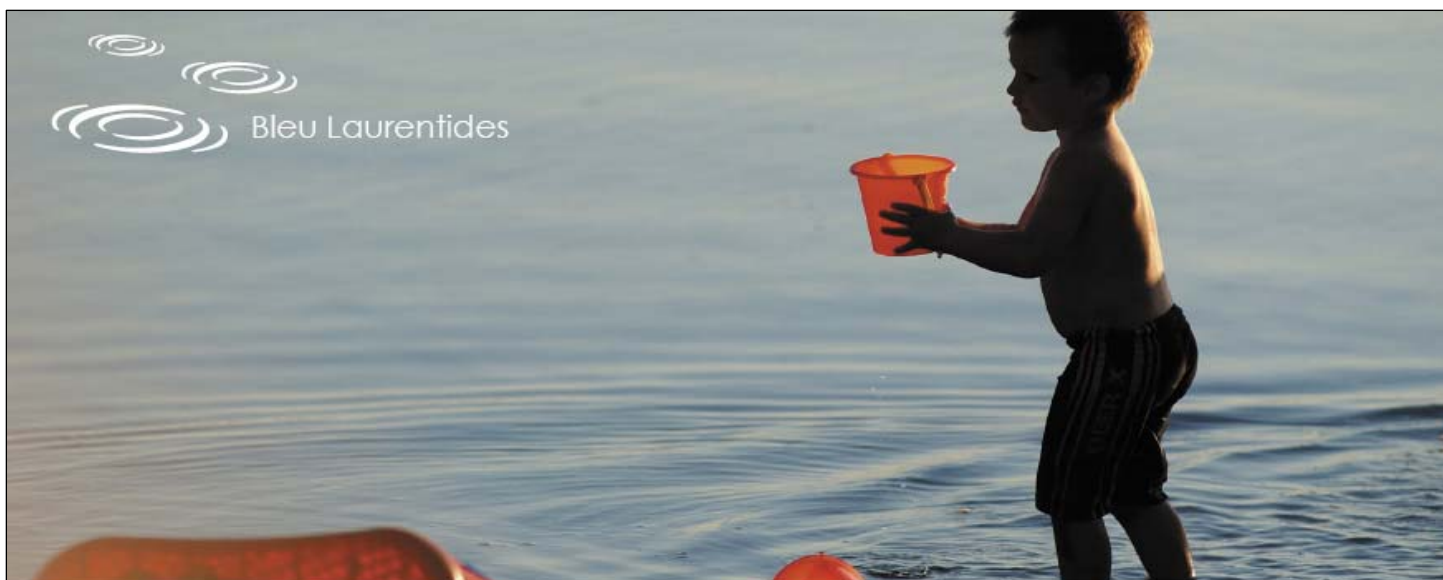
- Formation sur la caractérisation de la bande riveraine
- Identification de personnes ressources à l'intérieur de plusieurs associations afin qu'elles appliquent les protocoles de caractérisation
- Présentation du RSV-lacs à toutes les associations

#### **Favoriser la communication :**

- Appui à la création (ou à la réactivation) d'association à l'aide d'une présentation, d'une lettre ou de porte-à-porte
- Création d'un dossier sur chacune des associations
- Remise d'une liste des coordonnées des personnes ressources des différentes associations à chacune de celles-ci

#### **Participer à l'élaboration d'un Plan stratégique à long terme :**

- Réunions du comité aviseur et discussions sur l'avenir des lacs
- Remise d'une série de recommandations pour l'organisation d'une journée de revégétalisation des rives au printemps 2008
- Remise d'une série de recommandations à la ville dans le but de concevoir une stratégie à long terme



## Conférence sur les lacs

Dans le cadre du Soutien technique de Bleu Laurentides, nous avons le plaisir d'inviter les résidents de Sainte-Adèle à une matinée conférence sur l'environnement des lacs.



### André Hade

Auteur de *Nos lacs, les connaître pour mieux les protéger*  
Aux Éditions FIDES, 2003

### Quand ?

Le Samedi 28 juillet 2007  
à 10h00 am

### Où ?

Centre Communautaire de Sainte Adèle  
1200, rue Claude-Grégoire  
Secteur Mont-Rolland,  
Sainte-Adèle

Pour confirmer votre présence (obligatoire), veuillez communiquer avec :

#### Luc Surprenant

Agent de liaison, Soutien technique - Bleu Laurentides  
1381 boulevard de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle, Québec J8B 1A3  
Tél: 450-229-2921 poste 173  
luc.surp@hotmail.com

*Ouvert à tous et sans frais*



Dans le cadre du Soutien technique de Bleu Laurentides, nous avons le plaisir d'inviter les résidents de Sainte-Adèle à une **matinée conférence**

## La revégétalisation des rives

Avec conférencier-invité : **Benoît Bertrand**  
De Pépinière Rustique

### Quand ?

Le Samedi 18 août 2007  
à 10h00 Am

### Où ?

Centre communautaire de Sainte-Adèle  
1200 rue Claude-Grégoire  
Secteur Mont-Rolland  
Sainte-Adèle

**Pour confirmer votre présence (obligatoire), veuillez communiquer avec :**

Luc Surprenant  
Agent de liaison, Soutien technique - Bleu Laurentides  
1381 boulevard de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle, Québec J8B 1A3  
Tél: 450-229-2921 poste 173  
[luc.surp@hotmail.com](mailto:luc.surp@hotmail.com)



## **Annexe 3**

### **Analyse du Soutien technique de Bleu Laurentides**

#### **1. Efficience**

À Sainte-Adèle, en 2007, l'accent a été mis sur la consolidation et la valorisation du rôle des associations. Ainsi, les présentations devant des assemblées de riverains ont été privilégiées au porte-à-porte, quoique celui-ci fût tout de même nécessaire dans certains cas. Par ailleurs, les matinées conférences ont été d'excellentes façons d'utiliser au maximum les ressources disponibles. En effet, j'ai profité des bonnes relations du CRE avec M. André Hade et M. Benoit Bertrand pour mettre sur pied des événements attirant l'attention des riverains sur l'environnement des lacs et laissant entendre qu'il y avait véritablement une vague de fond en faveur de la préservation des lacs. J'ai aussi insisté pour que toutes les associations soient représentées lors de ces conférences. En utilisant la salle communautaire de la Ville, j'ai pu réduire les coûts de mes activités à 175\$ seulement, somme déboursée pour le cachet de M. Benoit Bertrand. Par ailleurs, la création de documents de sensibilisation par les agents a répondu adéquatement aux besoins des résidents à mon avis.

#### **2. Impact**

Les matinées conférences ont à mon sens été les activités s'étant le plus démarquées puisqu'elles ont permis de faire prendre conscience aux résidents d'un mouvement important en faveur de l'environnement des lacs. J'espère qu'elles marqueront le début d'une campagne pour renaturaliser les berges des lacs à Sainte-Adèle, étape primordiale afin de les protéger. Par ailleurs, considérant l'inexistence d'une politique des lacs à Sainte-Adèle, la série de recommandations destinée à l'administration municipale est non seulement très importante parce qu'un œil sera jeté sur cette problématique toute spécifique, mais également parce qu'elle devrait favoriser le rétablissement d'un lien de confiance entre tous les acteurs locaux. Les présentations sur l'environnement lacustre faites devant les assemblées des associations a également permis à tout le monde de se sentir concerné et impliqué.



### 3. Principales difficultés rencontrées et solutions adoptées :

**Difficulté** : absence de coordonnées sur la plupart des associations de lacs lors de l'entrée en fonction

**Solution** : envoi de lettres personnalisées et porte-à-porte, création de dossiers d'associations ainsi que de listes de riverains

**Difficulté** : associations inactives

**Solution** : persévérance et rencontre avec des personnes intéressées afin de réactiver ou créer l'association

**Difficulté** : trouver des personnes ressources à l'intérieur des associations pour recevoir la formation sur la caractérisation de la bande riveraine et qui appliqueront ensuite les protocoles

**Solution** : identifier des personnes démontrant un certain intérêt à l'intérieur des associations, les contacter personnellement et les convaincre

### 4. Principaux aspects positifs rencontrés :

**Collaboration** de la part de la Ville en ce qui a trait aux idées et aux moyens de les mettre en œuvre, par exemple l'envoi de lettres ou l'impression de documents.

**Volonté** réelle chez une grande majorité de riverains d'en connaître davantage sur l'environnement des lacs, de changer leurs comportements et de revégétaliser leur bande riveraine.

Le **succès** des matinées conférences et l'impact qu'elles ont eu sur la prise de conscience de la fragilité des lacs.

Le **soutien** des membres du Comité Aviseur en Environnement en ce qui a trait à la construction d'un dialogue sur les lacs à l'intérieur de la municipalité.

## 5. Personnes rejointes

<b>Activités</b>	<b>Nombre de personnes rejointes</b>
Envoi de lettres	<b>95</b>
Présentations devant des assemblées d'association (lacs 1. Pilon, 2. Renaud, 3. Rond, 4. Millette, 5. Deauville, 6. Bellevue)	<b>167</b>
Porte-à-porte (lacs Tondohar, Lucerne et Renaud)	<b>25</b>
Matinées-conférences (2)	<b>103</b>
Distribution d'avis sur la présence de fleurs d'eau de cyanobactéries	<b>100</b>
Articles dans le journal (4)	<b>40 000 lecteurs/semaine</b>
<b>Total</b>	<b>490 personnes directement et 40 000 lecteurs potentiels par article</b>

## 6. Dépliants distribués

<b>Dépliant</b>	<b>Nombre distribué (approximatif)</b>
Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries	<b>20</b>
Vos lacs et cours d'eau, une richesse collective à préserver	<b>50</b>
Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau (comprenant une la Charte des lacs)	<b>100</b>
Espèces aquatiques envahissantes : ne prenez pas d'intrus sur le pouce!	<b>25</b>
Le poisson dans tous ses habitats	<b>20</b>
Vivre au bord de l'eau	<b>250</b>
La bande riveraine : le boulier des lacs	<b>300</b>
<b>Total</b>	<b>765</b>

## **Annexe 4**

### **Recommandations**

#### **À Sainte-Adèle, la santé des lacs peut devenir une priorité environnementale**

Un peu partout au Québec et dans les Laurentides, les cas de plus en plus fréquents de fleurs d'eau de cyanobactéries ont frappé de plein fouet de petites villes et municipalités. La liste des conséquences pour ces régions est longue ; risques liés à la santé publique, perte permanente de prises d'eau potable, diminution de l'utilisation des lacs et cours d'eau par les villégiateurs. Ces conséquences ont d'ailleurs très certainement influencé de manière négative les économies locales.

Bien que les floraisons de cyanobactéries ne soient qu'une des manifestations d'un mauvais état de santé des lacs, l'augmentation de l'occurrence de ce phénomène donne un sérieux avertissement. Nous aurions tort de croire que les lacs, même s'ils ne figurent pas sur la liste des lacs affectés par les cyanobactéries, sont nécessairement en bonne santé. En effet, d'autres symptômes peuvent traduire la dégradation des lacs de Sainte-Adèle, d'où l'importance de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'en limiter les effets.

À Sainte-Adèle, les lacs représentent des éléments clés du paysage, une référence culturelle ainsi que des piliers de l'économie locale. La valeur de centaines de propriétés dépend de ces écosystèmes précieux. Depuis plus de douze ans, le CRE Laurentides est convaincu que le coût de toute mesure préventive est largement justifié si on l'envisage comme un investissement à long terme dans la santé des lacs et de la qualité de l'eau en général. Par ailleurs, de plus en plus de villes et de municipalités estiment désormais que le coût politique relié à la non intervention est plus grand que celui provoqué par la mise en place de mesures coercitives sérieuses. Dans ce contexte, l'administration adéloise pourrait envisager un exercice identifiant des orientations en matière de gestion durable des lacs sis sur son territoire.

#### **Adoption d'une politique adéloise des lacs et cours d'eau**

Cette étape initiale permet d'identifier les objectifs à atteindre et les délais à respecter, mais également d'assurer une continuité dans la mise en œuvre des actions. Elle devrait permettre aussi d'estimer les ressources humaines et financières requises dans la poursuite d'objectifs à long terme. Cette politique pourrait s'inspirer des démarches, des méthodes et d'un savoir-faire déjà existant dans d'autres municipalités des Laurentides. Cette politique pourrait intégrer les éléments décrits ci-dessous.

##### **1.1 Appliquer la réglementation en vigueur**

Considérant que la ville de Sainte-Adèle a signé la Charte de protection des lacs de la MRC Pays-d'en-Haut et qu'elle a jusqu'au 27 janvier 2008 pour intégrer à sa réglementation municipale les modifications au schéma d'aménagement de la MRC

des Pays-d'en-Haut (entrées en vigueur le 27 juillet 2007), elle a probablement prévu les ressources juridiques nécessaires pour adopter cette réglementation. Cependant, le principal défi pour les prochaines années consistera à mettre en application cette réglementation. La sensibilisation et l'accompagnement vers des changements de comportements seront des atouts majeurs, tant auprès des citoyens qu'auprès des employés municipaux.

## **1.2 Appuyer les associations de propriétaires dans leur volonté de protection de l'environnement**

En ce moment, il y a une volonté manifeste d'agir chez les associations de lacs et la ville peut, par différents moyens, soutenir ces efforts. Par exemple, elle pourrait fournir aux associations les ressources cartographiques nécessaires à l'échelle des bassins versants de lac et promouvoir le suivi volontaire de la santé des lacs par le biais notamment de la Trousse des lacs. Elle pourrait par ailleurs suggérer aux résidents d'inscrire leur lac au Réseau de Surveillance Volontaire des lacs du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Les associations disposent souvent d'excellentes informations à propos de leur lac et l'échange de renseignements doit faire partie du dialogue association-municipalité.

## **1.3 Élargir les échelles d'intervention**

Bien qu'ils jouent un rôle très important, les propriétaires riverains des lacs ne sont pas les seuls responsables de la qualité des eaux lacustres. La ville pourrait encourager les associations adéloises à travailler à l'échelle des bassins versants de lacs. Ainsi, les usagers des affluents d'un lac, mais aussi ceux habitant dans les autres couronnes du bassin versant seraient également appelés à modifier leurs comportements.

## **1.4 S'engager à long terme pour le lac Rond avec toutes les parties concernées**

Le lac a une triple vocation (résidentielle, commerciale et municipale) et toutes les parties concernées pourraient convenir d'élaborer un plan d'action de bassin versant identifiant et des engagements et actions pour mieux respecter l'écosystème et améliorer la cohabitation entre les usagers. Prenant en compte le rôle primordial que le lac Rond a joué et joue encore dans la vie adéloise, la signature d'une charte par toutes les parties concernées pourrait non seulement favoriser l'engagement et la cohésion dans les actions, mais également servir de modèle à l'échelle municipale.

## **1.5 Engager une collaboration avec les municipalités avoisinantes en ce qui concerne les bassins versants**

Certains bassins versants dépassent les limites de Sainte-Adèle. Ainsi, des travaux effectués à l'extérieur de ses limites peuvent avoir un impact important sur un lac adélois. Une partie du bassin versant du lac Millette, par exemple, est situé à Val-Morin (MRC des Laurentides) où des normes différentes sont observées en termes d'urbanisme. Les différentes municipalités impliquées pourraient harmoniser leurs

réglementations respectives de même que leurs mécanismes d'échange d'information.

## **2. État général des lacs à Sainte-Adèle**

Les principales problématiques lacustres peuvent être liées au développement résidentiel important, récent ou non, dans certains secteurs en bordure des lacs. Les lacs les plus à risques (Rond, Millette et Bellevue) sont à cet effet ceux dont les bassins versants sont les plus sollicités en termes d'occupation du territoire. Le lac à l'Ours, bien que sa zone résidentielle soit située en grande partie à Saint-Hippolyte, pourrait également faire l'objet d'un suivi, surtout si l'on considère qu'il a connu un épisode de fleurs d'eau de cyanobactéries à l'été 2006.

De manière générale, le soutien technique 2007 a permis d'identifier certaines problématiques responsables des principaux facteurs de dégradation de la santé des lacs :

- A) L'artificialisation des surfaces à l'intérieur des bassins versants ;**
- B) L'absence d'installations permettant de retenir les sédiments et les abrasifs de voirie ;**
- C) Le dysfonctionnement de certaines installations septiques ;**
- D) Le marnage<sup>1</sup> important de certains lacs ;**
- E) Dans une moindre mesure, la croissance non contrôlée et importante des populations de castors.**

Néanmoins, certains facteurs tels l'absence d'agriculture et d'exploitation forestière, l'étroitesse de certains bassins versants, la position topographique parfois élevée des lacs (le lac Rond par exemple) ont permis de limiter la dégradation. Des actions telles l'interdiction des embarcations à moteur sur l'ensemble du territoire municipal, ainsi que des efforts de revégétalisation de la bande riveraine entrepris localement il y a plusieurs années (lacs Pilon et Rond notamment) constituent des atouts considérables dans une démarche de protection des lacs.

---

<sup>1</sup> Marnage : amplitude annuelle de fluctuation du niveau d'un cours d'eau,  
*Grand Dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française

### 3. Recommandations spécifiques

Voici des pistes d'action pouvant s'intégrer à une stratégie de long terme autour des lacs

**a) Réduire l'artificialisation des surfaces à l'intérieur des bassins versants ;** En effet, l'artificialisation des surfaces doit être résorbée au maximum en procédant à une revégétalisation sur toutes les portions concernées de tous les lacs. La réglementation municipale devant entrer en vigueur au plus tard le 27 janvier 2008 stipule que les résidents dont les premiers cinq mètres de la bande riveraine n'est pas occupé par de la végétation naturelle doivent revégétaliser cette zone à l'intérieur de 24 mois. Elle mentionne aussi que la tonte de la pelouse est interdite à l'intérieur du premier 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. L'entrée en vigueur de ces règlements, jumelés à la redynamisation des associations de lacs à Sainte-Adèle et à une sensibilité environnementale en plein essor, représentent les conditions idéales pour procéder à un revégétalisation systématique. La ville pourrait donc procéder en trois phases.

D'abord, une lettre concernant la nouvelle réglementation en vigueur ainsi que des documents de sensibilisation sur l'importance de la bande riveraine pourraient être envoyés aux riverains des cours d'eau (lacs, affluents et décharges). La lettre pourrait contenir de l'information sur l'activité de revégétalisation prévue pour le printemps 2008 (voir la série de recommandations en ce qui a trait à l'activité de revégétalisation de la bande riveraine en 2008) et insister sur le fait qu'il s'agit d'une dernière opportunité de se procurer facilement des plantes indigènes.

Ensuite, les riverains n'ayant pas revégétalisé leur bande riveraine ou continuant à effectuer des interventions dans la bande riveraine devraient faire l'objet d'une visite personnalisée afin de leur rappeler leur obligation, de les sensibiliser à nouveau et de leur remettre un billet de courtoisie (sans implication financière). Pour cela, la ville s'assurerait de se doter des ressources nécessaires en termes financiers et humains. En somme, à l'automne 2010, les riverains n'ayant pas conservé une bande riveraine naturelle devraient faire l'objet de mesures coercitives.

L'application de ce règlement nécessitera des ressources humaines qui ne sont pas disponibles pour le moment à Sainte-Adèle. La ville pourrait envisager de partager ces ressources avec d'autres villes de la MRC des Pays-d'en-Haut afin de réaliser des économies d'échelles.

La ville devrait statuer clairement sur quelles sont les mesures à prendre dans les cas exceptionnels, notamment lorsque des aménagements se trouvant dans la bande riveraine ne peuvent être détruits (stationnement) ou encore s'il y a une utilisation commerciale de celle-ci (une plage).

**b) L'absence d'installations permettant de retenir les sédiments et abrasifs de voirie ;** Les sédiments et abrasifs de voirie semblent être une source significative d'apports en polluants (en suspension et en solution) et de sédimentation des lacs à Sainte-Adèle. En effet, la forte urbanisation de certains bassins versants jumelée à la présence de routes importantes implique nécessairement l'utilisation d'abrasifs de voirie. Devant l'absence d'installations de retenue et l'artificialisation de plusieurs fossés d'écoulement, le ruissellement s'en trouve favorisé et, en certains endroits, les accumulations sédimentaires sont très facilement observables.

Certains lacs sont fortement touchés par cette problématique et nécessitent une intervention. Les lacs Ronds et Millette pourraient ainsi être l'objet d'une attention particulière à cet effet. Il serait indiqué, de commander des études concernant ces deux lacs et permettant d'identifier des pistes de solution durables, par exemple l'installation de bassins de sédimentation et la revégétalisation des fossés d'écoulement. La collaboration du Ministère des transports du Québec (MTQ) sera nécessaire dans le cas du lac Millette si l'on considère qu'une partie du problème provient des fossés d'écoulement de la route 117. Ensuite, des mesures similaires pourraient être prises, de manière plus localisée, dans d'autres secteurs, notamment au lac Deauville dans le secteur de la plage.

A l'été 2007, le Ministère des transports du Québec (MTQ), travaillait sur un nouveau Plan de gestion des sels de voirie. La ville de Sainte-Adèle devrait suivre attentivement ce dossier notamment dans le cas où le MTQ rechercherait des municipalités pour un projet pilote.

**c) Le dysfonctionnement de certaines installations septiques ;** Il semble s'agir d'une autre source importante de polluants dans les lacs. À Sainte-Adèle, l'âge avancé de certaines propriétés ne fait qu'augmenter le risque d'incidence de ce phénomène. Les installations septiques déficientes peuvent émettre des phosphates et participer à l'eutrophisation d'un plan d'eau mais également favoriser le développement de coliformes et de streptocoques fécaux nuisibles à la santé humaine. Ces infrastructures sont régies par le règlement Q2, r8 du MDDEP et, à l'été 2007, celui-ci était en voie d'être modifié par le Ministère. Il s'agit d'un dossier important et délicat en terme de relations avec les citoyens. La ville devrait envisager des mesures d'inspection obligatoire des installations septiques. En effet, dans le contexte actuel, les nouvelles dispositions du règlement pourraient impliquer que soient vérifiées les installations et les services municipaux seront très certainement mis à contribution.

Avant que ne soient dévoilées les modifications au règlement du MDDEP, des mesures devraient être prises, au moins au niveau incitatif, afin de jeter un regard sur la vidange régulière. Comme dans plusieurs municipalités ailleurs dans les Laurentides, un registre des vidanges pourrait être tenu de manière systématique. La ville pourrait, dans le but d'obtenir ces données, obliger les entreprises spécialisées dans la vidange à lui envoyer une copie de chacune

des factures de service qu'elles émettent pour un résident de Sainte-Adèle. Une preuve pourrait d'autre part être obligatoire et associée au compte de taxes (incitatif ou frais). Enfin, la ville pourrait faire appel à une collaboration volontaire des résidents à condition d'en promouvoir l'importance, par exemple à l'aide d'une annonce jointe à l'envoi du compte de taxes municipales.

**d) Le marnage important de certains lacs ;** Ce phénomène représente dans certains cas un problème important puisqu'il pourrait être à l'origine d'une remise en disponibilité de phosphore sédimenté. Il nuit aussi grandement à la revégétalisation parce qu'il modifie constamment les conditions du sol pour la plantation.

À l'été 2007, le lac Millette était le cas le plus préoccupant en termes de marnage. Le niveau de l'eau était de loin inférieur à son niveau normal, comme en témoignaient les nombreux quais reposant entièrement sur la terre ferme. Les causes du marnage et les moyens d'y remédier nous sont pour le moment inconnus et le MDDEP, afin d'émettre un permis d'aménagement (pour un barrage par exemple), doit connaître les résultats d'une étude portant sur les origines de ce marnage. Ainsi, considérant qu'il a connu un épisode de fleur d'eau de cyanobactéries en août 2007, ce lac devrait être l'objet de ce genre d'étude. Des mesures similaires pourraient aussi être prises dans une moindre mesure au lac Rond.

**e) Dans une moindre mesure, la croissance non contrôlée et importante des populations de castors ;** Cette réalité est incontournable ces dernières années pour deux raisons. Premièrement, il y a eu une diminution des populations de prédateurs, et, deuxièmement, l'activité de trappe a connu une baisse significative depuis quelques années. Les barrages et étangs de castors peuvent avoir une influence sur le niveau de l'eau des lacs ainsi que sur les apports en phosphore. Cependant, la position du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est claire au sujet du castor ; il ne peut d'aucune façon être considéré comme une source de pollution ou une nuisance publique. Toutefois, le ministère reconnaît la situation actuelle et recommande de contrôler les populations à l'aide de trappeurs professionnels. Par ailleurs, le contrôle est difficile au niveau strictement local puisqu'une famille capturée par un trappeur sera souvent rapidement remplacée par une autre. Nous devons donc considérer le contrôle des populations à une plus grande échelle si l'on veut accroître les chances de réussite.



#### **4. Conclusion**

L'objectif de l'agent de liaison du Soutien technique de Bleu Laurentides à l'été 2007 fût de jeter les bases d'une action concertée et adaptée à la réalité de la ville de Sainte-Adèle. La collaboration importante des associations et citoyens aux activités estivales du soutien technique indique clairement que la population adéloise est prête à œuvrer au maintien de la santé des lacs.

Tout comme les autres villes et municipalités des Laurentides, les défis liés au développement dans le respect et le maintien des écosystèmes sont énormes et exigent des efforts considérables. L'été 2007 aura surtout servi de point de départ à une prise de conscience renouvelée, marquée par l'implication citoyenne et la réactivation d'associations vouées en totalité ou en partie à la protection de l'environnement. Cependant, il ne faudrait pas compter uniquement sur la bonne volonté des différents acteurs. La sensibilisation doit maintenant se traduire en actions afin que la richesse collective que représentent nos lacs puisse profiter au maximum, de toutes les manières, et ce le plus longtemps possible.